

MISE A DISPOSITION DE SPECIALISTES EN : COMMERCE EXTERIEUR (S.C.E.) ET DESIGN (S.D.E.)

BREVE DESCRIPTION

Permettre à des petites et moyennes entreprises n'ayant pas de structure d'exportation opérationnelle d'approcher les marchés étrangers en s'entourant d'avis d'experts (S.C.E.) ou en intégrant la dimension "design" dans leur stratégie d'exportation (S.D.E.).

ENTREPRISES BENEFICIAIRES

Tout entrepreneur, toute entreprise ou société productrice de biens ou prestataire de services qui dispose d'un siège d'exploitation en Région wallonne et qui répond à la définition européenne de la petite et moyenne entreprise.

NATURE DE L'AIDE

Intervention sous forme de **subside** pour le remboursement partiel des honoraires payés à l'expert spécialiste en commerce extérieur ou au designer selon le cas.

MISSIONS DES EXPERTS

A. Mise à disposition d'un spécialiste en commerce extérieur

Deux formules sont possibles :

1. La mission d'expertise (30 jours maximum mais prorogeable 2 fois) vise :
 - la mise en place ou la restructuration d'un service export
 - l'acquisition des techniques du commerce extérieur
 - la réalisation d'études de marché générales
 - la prospection et la mise en marché selon des objectifs ciblés
 - l'accompagnement ou la représentation par délégation sur le terrain à l'occasion de missions ou de foires.
2. La mission d'intérim management (maximum 3 mois calendrier consécutifs) vise la mise à disposition au sein de l'entreprise de l'expert pour la prise en charge totale de la démarche exportatrice et/ou la mise en œuvre de projets spécifiques à l'exportation.

Le délai d'exécution de la mission est de 12 mois à dater de la décision d'octroi.

B. Mise à disposition d'un spécialiste en design

Ce programme comporte 2 phases distinctes :

1. Une phase d'audit gratuite

Un premier expert réalise un audit d'une durée de 1 à 3 jours pour :

- étudier le profil de l'entreprise ainsi que sa situation financière ;
- analyser la gamme des produits exportables ;
- évaluer la motivation des dirigeants quant à l'exportation ;
- examiner l'organisation commerciale de l'entreprise ;
- évaluer la capacité de l'entreprise à intégrer une nouvelle conception de son design.

En fonction des résultats de l'audit, une seconde mission est confiée à un autre expert.

2. Une phase d'expertise

La mise à disposition d'un spécialiste en design d'exportation est de maximum 30 jours sur une période de 12 mois (mais prorogeable 2 fois).

MONTANT DE L'AVANTAGE

Le coût d'une journée d'expertise prestée pris en considération par la Région wallonne est fixé à 750 € HTVA. L'intervention pour le remboursement des honoraires payés à l'expert est dégressive et par palier :

- Du 1er au 30e jour presté : 75 % d'intervention ;
- Du 31e au 60e jour presté : 50 % d'intervention ;
- Du 61e au 90e jour presté : 25 % d'intervention.

La mission d'audit dans le cadre de mise à disposition d'un spécialiste en design d'exportation est gratuite.

PROCEDURE

Demande à introduire via le formulaire électronique (disponible sur le site internet de l'AWEX).

FORMULAIRES

ORGANISME COMPETENT

AWEX - Direction des Incitants financiers

Place Saintelette, 2

1080 BRUXELLES

Tél. : 02/421.85.36

Fax : 02/421.83.99

E-mail : i.pollet@awex.be

Centre AWEX de Charleroi

Rue Turenne, 2-4

6000 CHARLEROI

Tél. : 071/27.71.00

Fax : 071/27.71.19

E-mail : e.dienga@awex.be

Site internet : www.wallonia-export.be